



**Démarche de concertation pour l'élaboration
d'un projet partagé de gestion et de mise en valeur des Agriate**

Compte rendu des trois derniers ateliers

juin 2007

Atelier 6 : la sécurité et la réglementation, le 14 mai à la mairie de San Gavinu di Tenda

Atelier 5 : les accès maritimes et terrestres, le 15 mai à la mairie de Saint Florent

Atelier 7 : l'accueil du public et la sensibilisation, le 16 mai à la mairie de Santu Petru di Tenda

Rappel des objectifs des ateliers

Les ateliers ont pour objectif l'écoute collective des acteurs sur les problèmes vécus et les solutions souhaitées pour les Agriate. C'est un temps de consultation et d'exploration des possibilités. Ces réunions publiques se situent à mi chemin de la démarche de concertation lancée en septembre 2006 à l'initiative du Conservatoire du Littoral et du Conseil général de Haute Corse. Pour rappel, celle-ci a commencé par une phase de consultation des acteurs. Puis un diagnostic a été rédigé pour synthétiser l'avis d'experts et d'acteurs du territoire. Ce diagnostic a été validé par le comité de pilotage en février 2007.

Le Conservatoire du Littoral et le Conseil général de Haute Corse tireront les enseignements des ateliers en lien avec les communes et exposeront les grands objectifs du projet devant le comité de pilotage le 27 juin.



Conservatoire
du littoral

Conservatoire du
littoral
3, rue Luce
de Casabianca
20200 Bastia
04 95 32 38 14

Conseil Général de la Haute-Corse
Gestion du domaine
du Conservatoire du littoral
Rond Point du Général Leclerc
20405 Bastia Cedex
04 95 55 57 10



**contact@agriate.org
www.agriate.org**

Atelier n°6 : la sécurité et la réglementation

Personnes présentes :

AGOSTINI Philippe, responsable de CORS'KAYAK (activités de pleine nature), St Florent
 ANGELI Rita, Conseillère municipale de San Gavinu di Tenda
 ANZIANI Carole, Agent pastoraliste de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
 BERCEGOL Patrick, Département de la Haute Corse, garde des Agriate
 BRAL Victoire, première adjointe à la mairie de San Gavinu di Tenda
 CASANOVA Dominique, Département de la Haute Corse, garde du littoral
 FLOURIOT Gwenaëlle, Direction départementale de l'Agriculture (DDAF) de Haute Corse, technicienne
 au Service Environnement et Forêt
 FRESSIER Grégory, Directeur de l'Ecole de voile et de plongée de St Florent (CESM)
 GRILLET Jean Philippe, Délégué régional du Conservatoire du littoral
 GUYOT Isabelle, chargée de mission au Conservatoire du littoral
 MARCHETTI Stéphanie, Département de la Haute Corse, chargée de mission au service de la gestion du
 domaine du Conservatoire du littoral
 MESCHINI Octavien, SDIS de Haute Corse
 MICHEL Charlotte, coordinatrice de la concertation
 MORI Joseph, habitant de San Gavinu di Tenda
 MORI Marie, habitante de San Gavinu di Tenda
 MURACCIOLE Michel, Délégué adjoint du Conservatoire du littoral
 PLACE Patrick, Service maritime de la DDE de Haute Corse, chef d'unité DPM
 RAFFALLI Joël, Directeur départemental de la jeunesse et des sports (DDJS)
 SANTUCCI Christophe, Département de la Haute Corse, responsable du service de la gestion du
 domaine du Conservatoire du littoral

L'atelier s'est déroulé le 14 mai 2007 de 14h à 18h en mairie de San Gavinu. L'objectif de cette réunion est de lister l'ensemble des questions en terme de sécurité du public et de réglementation concernant les usages. Dans un échange préliminaire, un participant a rappelé la frustration des habitants et des commerçants des communes de San Gavinu et Santu Petru. Ces derniers ont l'impression que tous les aménagements mis en place ces dernières années favorisent les accès par la mer ; ce qui bénéficie selon eux, au port de Saint Florent et faiblement aux commerces situés dans les terres.

La discussion a ensuite visé à valider la liste des thèmes, à repérer les lieux où les problèmes se posent en priorité, à identifier les services publics compétents ainsi que les pouvoirs de police. Les échanges se sont organisés à partir de la grille suivante :

Thèmes généraux	Enjeux	Lieux les plus concernés	Administrations compétentes	Compétences de Police	Textes juridiques de référence	Outils réglementaires associés
MER						
PLAGES						
TERRE						

Les trois premières colonnes de cette grille ont été complétées ; les thèmes retenus sont les suivants :

Enjeux	Lieux les plus concernés	Administrations compétentes
nautisme	Saleccia, Lotu	
pêche (littorale) et sous marine	zones côtières accessibles par terre : Malfalcu, Acciolu, Ostriconi et entre Fornali et Fiume Santu	Affaires Maritimes (AFMAR), Mairies
accostage par le ponton	Lotu	AFMAR ?, DDE ?
accostage en dehors du ponton		
organisation des mouillages	Fornali	Mairie
organisation des plans de balisage (zones de baignade / interactions baignade et plaisance)	Lotu, Ostriconi (fait), (Saleccia, éventuellement)	Mairie
attribution du DPM	Lotu en priorité, puis toutes les plages	Conservatoire du Littoral
encadrement des activités professionnelles nautiques		DDE centralise (AOT), DDJS, AFMAR, mairies et DRJS (recensement des zones de plongée)
site archéologique sous marin		DRASM
protection du milieu marin		
protection des espèces marines		
concession des plages		DDE, mairies
surveillance de la baignade, sécurité des plages et secours	Ostriconi	mairies
hygiène	toutes les arrière-plages et le sentier du littoral	DDAS
interdiction de circulation des véhicules à moteur (sur plages et dunes)		maire, préfet
pistes de service, accès aux AOT, DZ	DZ sur zones fréquentées : Ghignu, Saleccia	
bivouac	Fiume Santu et Lotu, La Mortella	Mairie, urbanisme
déchets	toutes les arrière-plages et le sentier du littoral	
sentier littoral : servitude et contentieux		DDE
statut des pistes, droit de passage		Maires et Préfet pour réglementer les voies ouvertes
circulation des engins motorisés dans les espaces naturels		
incendie : prévention, lutte, sécurité du public	pistes carrossables, parkings, camping et plages	SDIS, Préfet, communes (PLPI)
bétail : droit de pacage, bétail errant, sécurité sur les routes et les plages et hygiène	plages (sécurité et hygiène),	DDSV, DDAF, mairies

chasse - droit de chasse, baux, réserves		DDAF
urbanisme (rénovation, réhabilitation de bâti, aménagements en espaces naturels ...)	espaces remarquables (Loi littoral)	Préfet
camping / caravaning / bivouac / établissement en dur, structure commerciale	Saleccia (structure commerciale)	préfet, SDIS
hygiène : conformité	Gîtes de Ghignu, campings	DDASS
encadrement des activités professionnelles terrestres (randonnées équestres, pédestres, VTT, quads, 4X4 ...)		DDJS, Services vétérinaires (chevaux)
autorisation de cueillette / droit de récolte de plantes	Ostriconi	Propriétaire, OEC (charte de récolte des plantes aromatiques)
protection des milieux naturels	Acciolu, dunes boisées d'Ostriconi, de Saleccia, ... cf. atelier 1	DIREN
protection du patrimoine culturel	Site archéologique du Monte Revincu, tours ... cf. atelier 1	DRAC, Conservateur des monuments historiques, Service régional de l'Archéologie (SRA), mairies, CTC (inventaires, aides), INRAP
protection des espèces terrestres		DIREN

Extrait de la grille

Des échanges ont soulevé les questions suivantes :

- Comment limiter l'accès au ponton du Lotu aux seuls bateliers contractualisant avec le Conservatoire du Littoral, propriétaire du futur ponton ?
- Comment aménager un bivouac à la Mortella en tenant compte des besoins en eau, de la dépollution du site et de sanitaires ? Cela est-il envisageable ?
- Comment limiter les impacts du mouillage sauvage sur le littoral ? Faut-il organiser des zones de mouillage ? Il faudra par ailleurs informer et sensibiliser les usagers.
- Comment sécuriser les flux de personnes sur la piste de Saleccia ? Peut-on s'inspirer des aménagements réalisés dans les massifs forestiers ?

Cette grille a été retenue pour continuer à réunir toutes les informations importantes sur la question de la sécurité. Pour cela les services compétents la compléteront en fonction des thèmes qui les concernent. Les services des Affaires Maritimes et de la DIREN, ainsi que les maires, absents et excusés lors de l'atelier, devront être tenus au courant et intégrés à ce travail.

Ateliers n°5 : les accès maritimes et terrestres

Personnes présentes :

ANDREANI Jean Pierre, hôtelier-restaurateur, Le Relais de Saleccia, Casta
ANZIANI Carole, Agent pastoraliste de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
BOULMER Max, Ingénieur conseil, consultant auprès du Conservatoire du Littoral
CANTELLI Michaël, responsable de la Soc. de transport maritime Agriate Marittima
CASANOVA Dominique, Département de la Haute Corse, garde du littoral
CASTELLOTTI Jean François, Adjoint au maire de St Florent
CHENU Philippe, professionnel de sports de plein air, St Florent
D'ORIANO Toussaint, chasseur (ouest des Agriate), Monticello
DERIK Laurence, Ranch « Caval'en liberté », Oletta
DIFEO José, gérant de St FLO 4X4
DOLFI Pierre, Haute Corse Développement
FRANSCSCHINI Jean Baptiste, chasseur (ouest des Agriate), Ile Rousse
GRILLET Jean Philippe, Délégué régional du Conservatoire du littoral
GUYOT Isabelle, chargée de mission au Conservatoire du littoral
LE BESCHU Catherine, Animatrice de Casgiu Casanu, (représentant Nathalie SAVELLI, éleveuse installée à Monticellacciu)
MARCHETTI Stéphanie, Département de la Haute Corse, chargée de mission au service de la gestion du domaine du Conservatoire du littoral
MARIANI Paul, animateur de Capra Corsa, (représentant Nathalie SAVELLI, éleveuse installée à Monticellacciu)
MEI Jean François, capitaine du Popeye, transporteur de passagers entre St Florent et le Lotu
MESCHINI Octavien, SDIS de Haute Corse
MICHEL Charlotte, coordinatrice de la concertation
MISTRALI Paul, propriétaire et gérant du camping de Saleccia
MURACCIOLE Michel, Délégué adjoint du Conservatoire du littoral
OLMETA Antoine, propriétaire et éleveur à Saleccia
PAOLINI Antoine, Agence du Tourisme de la Corse (ATC), Directeur développement
PINELLI Jean Marc, directeur d'ILOCC, (représentant Nathalie SAVELLI, éleveuse installée à Monticellacciu)
PLACE Patrick, Service maritime de la DDE de Haute Corse, chef d'unité DPM
POUGET Marie Michelle, Agence du Tourisme de la Corse (ATC), stagiaire
QUERCI Laurent, Département de la Haute Corse, garde du littoral
RAFFALLI Joël, Directeur départemental de la jeunesse et des sports (DDJS)
RISTORCELLI Paul, commerçant à St Florent
SANTUCCI Christophe, Département de la Haute Corse, responsable du service de la gestion du domaine du Conservatoire du littoral
SIMEONI Annie, CORSI 4X4 (visites découvertes), Ile Rousse
TASTEVIN Luc, DDAF de Haute Corse
VESCOVALI François, président du comité rég. de tourisme équestre (CRTE)

L'atelier s'est déroulé le 15 mai 2007 de 9h à 13h en mairie de Saint Florent. Sur la base d'une présentation synthétique des infrastructures d'accès dans les Agriate (localisation, foncier, cadre réglementaire, usages) ; les participants ont été invités à s'exprimer sur les problèmes soulevés par ces accès. Dans un dernier temps des scénarios de différents réseaux de pistes ont été explorés de façon à identifier collectivement les avantages et les limites de chacun des schémas imaginés.

Dans un premier temps, des représentants du monde agricole sont venus faire état des difficultés pour l'installation d'éleveurs caprins dans les Agriate et notamment sur Monticellacciu. L'état de la piste et l'absence d'aménagement de la ressource en eau mettent en péril à court terme l'activité de N. Savelli, chevrrière récemment installée.

Accès maritimes

Concernant les accès maritimes, il a été rappelé la mise en place d'un schéma nautique régional dans lequel il est envisagé d'agrandir le port de Saint Florent et d'organiser un mouillage dans l'anse de Fornali. Ce plan nautique régional est porté par la CTC.

Plus généralement, les problèmes soulevés sont les suivants:

- Le déséquilibre en terme d'investissement et d'aménagement au profit des dessertes maritimes et au détriment des accès terrestres : un ponton est installé et va être rénové pour les navettes maritimes alors que les pistes depuis Casta ne sont pas suffisamment entretenues ce qui limite les flux par l'intérieur des terres et donc les retombées économiques sur Casta.
- La qualité de l'offre « plages » va se dégrader si la fréquentation devient trop importante ou si elles sont insuffisamment gérées. On note actuellement une saturation des plages en juillet et août pendant environ trois semaines. Le besoin de déterminer un seuil maximum de fréquentation a été exprimé.
- Les déchets qui s'accumulent en saison à l'arrière des plages.
- La cohabitation baigneurs/plaisanciers.
- La pression sur les herbiers de posidonies.

Des préconisations ont été proposées :

- Relativiser le rôle négatif des bateliers : ces derniers rappellent leur participation à la sensibilisation du public et que leur produit sert de transport collectif vers les plages (ce qui limite les flux de véhicules et la multiplication d'arrivée de petites embarcations nautiques).
- Se limiter à un ponton sur les Agriate et réglementer l'accès (limiter le nombre de bateliers et contractualiser avec eux sur la base d'un cahier des charges).
- Gérer les pollutions liées au port (rejet de liquides polluants utilisés pour l'entretien des bateaux - carénages) avant d'envisager tout type de développement portuaire.
- Veiller, si une politique de limitation des flux de visiteurs est envisagée, à maintenir des flux suffisants sur les plages pour que le transport par navette reste rentable pour maintenir les emplois.
- Etaler la fréquentation dans le temps et mieux la répartir dans l'espace pour éviter les concentrations de visiteurs et favoriser l'offre d'arrière saison
- Gérer la plaisance : les mouillages sauvages et les rejets de déchets.
- Diversifier les activités proposées, mettre en réseau les produits touristiques et monter des partenariats avec les professionnels.
- Mettre en place un dispositif de surveillance et de nettoyage par la mer.
- En projet au Lotu : attribution du Domaine Public Maritime au Conservatoire et construction d'un nouveau ponton en 2008.

Accès piétons

L'accès principal est le sentier littoral, où s'applique la servitude littorale, auquel s'ajoute une boucle balisée sur Ostriconi (sentier du Punta Liatoghju). Ensuite, ce sont de multiples réseaux de sentes utilisés par les chasseurs et peu visibles. Le sentier du littoral est destiné à des modes de circulation douce : vélo, piétons, cavaliers. Certains passages sont dangereux pour les chevaux : des travaux en cours viennent y pallier.

La proposition suivante a été faite pour enrichir ce réseau :

- ouvrir des sentiers de randonnée balisés depuis Casta en utilisant les nombreux sentiers communaux (impraticables aujourd'hui). Par exemple autour du Monte Jenuva, de Casta vers Saleccia, de Saleccia à Ghignu par l'intérieur, d'Ostriconi vers l'Acciolu en passant par Terricce.

Les participants ont alors évalué les avantages et inconvénients de cette proposition :

- l'ouverture de sentiers a pour avantage :

- de mieux répartir les retombées économiques sur le territoire en proposant des produits à partir de la D81.
- De répondre à la demande de randonnée manifeste en mai, juin et septembre.

- l'ouverture de sentiers balisés a pour inconvénients de multiplier:

- les risques d'accident en cas d'incendie,
- les coûts d'entretien pour les ouvrir et les maintenir.

L'ouverture de sentiers devrait en outre être accompagnée d'outils de sensibilisation et d'information pour le public, d'aménagements spécifiques (panneaux, zones de confinement, accès aux véhicules de secours, DZ), d'une réglementation pour fermer les sentiers en cas de grands vents. Des moyens humains conséquents devront alors être déployés pour la surveillance.

Pour pallier à ces risques il a été proposé :

- de n'ouvrir de sentiers qu'au départ des pistes de façon à concentrer les moyens de surveillance et de réglementation aux même endroits,
- ou de promouvoir les randonnées accompagnées par des professionnels avertis aux dangers et de ne pas baliser les sentiers ouverts, ce qui encouragerait une fréquentation libre.

Accès équestres

Les professionnels ont rappelé leur organisation en fédération. Ceci leur a permis de discuter avec le Conservatoire et le Département de leurs attentes en terme d'aménagements le long du sentier du littoral. Les réponses apportées leur conviennent : entretien du sentier et aménagement de haltes. Les seuls problèmes viennent de pratiques privées (comme le galop sur les plages).

Accès cyclistes

Il n'existe aucun sentier balisé spécifiquement pour le VTT. Les cyclistes empruntent les pistes principales pour accéder aux plages et le sentier du littoral.

Deux types de publics sont concernés : des amateurs et des personnes confirmées.

Les préconisations suivantes ont été faites :

- proposer des boucles pour les cyclistes sportifs,
- proposer un produit couplant navette maritime et VTT : les transporteurs proposent déjà à quelques touristes d'embarquer leur VTT,
- s'appuyer sur l'offre existante : locations et produits randonnées accompagnées.

Concernant l'utilisation de la servitude littorale sur des terrains privés, il a été rappelé que celle-ci ne s'applique que pour les piétons. Pour éviter toute confusion, il faut rester vigilant sur la promotion de circuits VTT ou équestre l'empruntant.

Accès aux véhicules à moteur

Les principaux enjeux, avantages et inconvénients de ces pratiques ont été rappelés :

✓ Avantages :

- La découverte de zones reculées
- Un accès pour les territoires de chasse
- Un accès pour le ravitaillement et la surveillance

- Un accès aux pâturages
- ✓ Inconvénients :
 - Coût d'entretien
 - Terrain de jeu non maîtrisable pour les sports mécaniques
 - Ouverture à des flux de véhicules : bruit, poussière, dérangement
 - Difficulté de surveillance
 - Démultiplication des risques d'incendie et des secours difficiles
 - Pistes cassantes

Les engins motorisés utilisent actuellement un réseau constitué de :

- Quatre pistes dont les statuts sont variables. Deux d'entre elles empruntent des tronçons de chemins ruraux, sur le reste de leur tracé ainsi que les deux autres pistes, les assises appartiennent aux propriétaires des terrains privés traversés.
- Des pistes « sauvages » qui ont été ouvertes à partir des principales pour rejoindre le littoral ou créer des liaisons sans accord des propriétaires. Ces tracés sont illégaux en référence à la loi de 1991 instruisant l'interdiction de circuler dans les espaces naturels.

Ces pistes sont de qualité moyenne à médiocre.

Les problèmes soulevés sont les suivants :

- Compte tenu du caractère privé des pistes et de leur réglementation non affichée, les responsabilités des propriétaires mais aussi des professionnels qui amènent des groupes sur ces accès en cas d'accident peuvent être engagées.
- L'entretien des pistes est coûteux.

L'accès est difficile pour les secours alors qu'il est obligatoire s'il y a des structures commerciales proposant des hébergements (cas du camping à Saleccia).

Les préconisations suivantes ont été suggérées :

- mettre en place un plan clair de pistes autorisées à la circulation des véhicules et l'intégrer au futur PDIRM (Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée).
- Mettre en place un plan de secours. par exemple : aires de replis.
- Se donner les moyens de surveillance, d'information et de police pour gérer les flux.

Plusieurs scénarios ont alors été envisagés de façon exploratoire à partir des propositions des participants. Sur chacun de ces scénarios, les inconvénients et les avantages ont été évalués.

Scénario 0 : la sanctuarisation totale du site :

Imaginons que toutes les pistes soient interdites aux véhicules du public et leur accès réservé aux ayants droit (propriétaires, agriculteurs)...

... les avantages seraient les suivants :

- Les produits maritimes sont privilégiés à l'est comme à l'ouest du site.
- L'intérieur des terres est à l'abri des flux motorisés.

... et les inconvénients seraient :

- Les coûts nécessaires pour mettre en place des moyens de surveillance et de police pour faire respecter les interdictions.
- L'émergence de contestations fortes d'usagers et notamment des conflits évidents avec les chasseurs.

Scénario 1 : la sanctuarisation du littoral et une modification des pistes actuelles pour favoriser de nouvelles dessertes à l'ouest du site :

Imaginons que les pistes desservant le littoral soient limitées avec un recul des zones de stationnement. Les bifurcations sauvages vers l'Acciolu et les pistes le long du littoral seraient fermées, la piste de Mafalcu depuis le col de Bocca di Vezzu abandonnée. Deux liaisons seraient ouvertes en échange : entre Lugo Pianu et Ghignu par les terres, entre Ifana et Ostriconi.

... les avantages seraient :

- La préservation du littoral au profit des modes de déplacement doux
- Le maintien de boucles pour des produits de randonnées motorisées à l'intérieur.
- Un offre de randonnée motorisée sur Ifana.

... Et les inconvénients soulignés seraient :

- Le dérangement possible des activités d'élevage sur Ifana par les flux de véhicules,
- La traversée de la réserve de chasse en véhicules (interdite),
- Le manque d'accessibilité aux territoires de chasse de l'ouest des Agriate pour les chasseurs de Casta,
- L'effet d'attraction de la piste de Mafalcu pour les engins tout-terrain de l'extrême,
- La dangerosité de cette même piste.

Scénario 2 : le maintien en bon état des trois pistes et leur ouverture au public :

Imaginons que les pistes desservant le littoral soient maintenues en bon état...

... les avantages seraient les suivants :

- L'accès devient possible pour tout type d'engin.
- Les secours peuvent descendre.
- Le développement de nouvelles activités économiques devient plus aisé.

... et les inconvénients soulignés seraient :

- l'augmentation des flux sur Marina d'Alga et Ghignu. On peut s'attendre à avoir plus de 2000 personnes/jour sur chaque plage comme cela se passe à Saleccia lors des pics.
- Une perte de qualité des randonnées accompagnées liée à la saturation du bord de mer.
- Le coût d'entretien des pistes et de la surveillance proportionnellement multiplié par le nombre d'accès carrossables.
- Le dérangement de la faune lié au flux d'engins.

Scénario 3 : l'ouverture réglementée des pistes de Mafalcu et de Terricce et la régulation des flux sur la piste de Saleccia :

Imaginons que les pistes desservant le littoral soient entretenues pour des engins tout terrain sur les deux pistes de l'est et pour des véhicules de loisirs sur Saleccia. L'ouverture des pistes de l'est serait limitée en été aux ayants droits (propriétaires, éleveurs et partenaires conventionnés). Les pistes seraient ouvertes à tous en hiver. Un système de régulation des flux serait mis en place sur Saleccia pour éviter que le parking sature à l'arrière de la plage.

Sur ce point, plusieurs alternatives ont été proposées :

- Le recul du parking et le rendre payant.
- La mise en place de navettes entre Casta et Saleccia, avec l'aménagement d'un parking en bordure de route D81.
- La fermeture de la piste et du parking du bas le soir : de 17 à 9h.

On pourrait s'inspirer des systèmes mis en place dans la vallée de la Restonica. Ce mode d'accès payant pourrait cependant très mal perçu par les habitants locaux.

Cette alternative demande un engagement fort des communes et une concertation étroite de ces dernières avec le Conservatoire et le Département.

... Les avantages seraient les suivants :

- La responsabilisation des acteurs qui conventionnent.
- La mise en place de règles qui s'adaptent aux usages saisonniers.
- Le maintien de flux faibles sur les pistes à l'est des Agriate.
- L'encadrement des pratiques motorisées en été.
- La création de retombées économiques du fait de l'organisation d'un meilleur accès sur les pistes.

... Et les inconvénients soulignés seraient :

- La frustration des acteurs non conventionnés et notamment des acteurs locaux (voir si c'est possible de mettre en place des convois guidés par des structures conventionnés).
- Le coût d'entretien des pistes et d'aménagement des parkings.
- La mise en place d'un plan de secours.
- Trouver un système de portails avec des jeux de clefs qui ne soient pas transmis à tous.
- Faire respecter la fermeture saisonnière des pistes.

Veiller à ce que les acteurs conventionnés ne soient pas vus comme des privilégiés : rendre les règles transparentes et équitables

Ateliers n°7 : l'accueil du public et la sensibilisation

Personnes présentes :

ANDREANI Christian, photographe, musicien, chercheur en musique traditionnelle
ANGELI Rita, conseillère municipale de San Gavinu di Tenda
CASALE Philippe, conseiller municipal de Santu Petru di Tenda
CASANOVA Dominique, Département de la Haute Corse, garde du littoral
CESARI Sylvie, inspectrice à la direction départementale jeunesse et sports (DDJS)
DELAUGERRE Michel, chargée de mission « communication » au Conservatoire du littoral
FLOURIOT Gwenaëlle, Direction départementale de l'Agriculture (DDAF) de Haute Corse, technicienne au Service Environnement et Forêt
GIUNTINI Frédéric, Association I SBULECA MARE
GRILLET Jean Philippe, Délégué régional du Conservatoire du littoral
GUYOT Isabelle, chargée de mission au Conservatoire du littoral
LAURENT Natalie, Adjointe au maire de Santu Petru di Tenda
LE MOIGNE Frédéric, responsable de l'Ecole de voile et de plongée de St Florent (CESM)
MARCHETTI Stéphanie, Département de la Haute Corse, Service de gestion du domaine du Conservatoire du littoral
MICHEL Charlotte, coordinatrice de la concertation
MURACCIOLE Michel, Délégué adjoint du Conservatoire du littoral
PIANA Max, Département de la Haute Corse, garde du littoral
PINELLI Charles, Président de l'assoc. Les amis des Agriate
SANTUCCI Christophe, Département de la Haute Corse, responsable du service de la gestion du domaine du Conservatoire du littoral
TOMI Marc Antoine, président du CRAPHEC et de l'Assoc. Ethique et Développement du Nebbiu
VALENTINI Vanessa, Département de la Haute Corse, Service de gestion du domaine du Conservatoire du littoral

L'atelier s'est déroulé le 16 mai 2007 de 9h à 12h en mairie de Santu Petru di Tenda. Il a débuté par un exposé introductif rappelant les principes d'une politique d'accueil du public concernant la communication. La discussion s'est alors engagée de façon à proposer des solutions.

L'exposé initial propose quatre niveaux de messages fondateurs d'un plan de sensibilisation et d'accueil :

1. Le premier est de rappeler que le territoire est protégé et qu'il demande à être respecté.
2. Le second message présente le mode d'emploi du site : où sont les sentiers, les entrées, les temps de parcours, les règles à respecter, les précautions à prendre (notamment en cas de risque d'incendie)... Il se diffuse à partir de panneaux d'entrée de site, de documents légers et peu coûteux synthétisant les informations essentielles.
3. Le troisième informe le visiteur sur le patrimoine naturel et culturel. Il apporte des connaissances. Trois thèmes sont intéressants à valoriser : le Monte Revincu, l'histoire d'une utilisation nomade organisée des Agriate, le vaste espace de maquis, au pluriel (maquis haut et bas, maquis brûlé ou non...)
4. Le quatrième message est d'ordre éducatif. Il s'adresse à des publics scolaires ou à des groupes.

Chacun de ces messages s'exprime sur des supports matériels variés ou via l'encadrement par des personnes initiées et compétentes (gardes, guides, hébergeurs, Offices de tourisme, professionnels...). Il est nécessaire avant de communiquer de s'assurer que la destination valorisée est en état d'accueillir : la renommée du site ne doit pas être galvaudée par une qualité insuffisante de la visite. Par exemple, certaines personnes ont ainsi rappelé leur déception devant l'état d'occupation de la plage de Saleccia en plein été.

La discussion a commencé par un rappel concernant la nécessité d'intégrer au plus tôt le projet de valorisation des Agriate dans un projet intercommunal.

Les problèmes soulevés par les participants concernent les points suivants :

- distinguer les personnes qui arrivent accompagnées par des professionnels pouvant les sensibiliser, des personnes, touristes ou corses, qui arrivent par leurs propres moyens, et dont une majorité vient trouver un espace de liberté sans limite dans les Agriate. Pour ces dernières, le travail de sensibilisation sera plus difficile ;
- arriver à ce que les visiteurs de tout type puissent ressortir avec, au minimum, la connaissance que le site est géré et qu'il existe des règles, et, plus encore, avec l'envie de le respecter ;
- ne pas confondre les métiers des uns et des autres et veiller à ce que chacun joue bien son rôle. Il manque à ce jour un réseau actif entre les professionnels, les gardes, les scientifiques... pour que les travaux des uns profitent aux autres dans une juste mesure. Cette mise en réseau semble primordiale.

Les préconisations proposées ont été les suivantes :

- définir en priorité quels usages il est souhaitable de privilégier et ensuite de construire des messages qui touchent la sensibilité et l'affect des visiteurs avant de transmettre un message préventif (les règles et les interdictions) : faire rêver et faire connaître avant d'interdire, pour éveiller le respect et apprécier le site à sa juste valeur ;
- ne pas multiplier les panneaux sur le site, pour éviter de dénaturer le paysage ;
- former les gardes à l'accueil du public mais aussi leur transmettre des connaissances globales sur le site. Ce sont les premiers ambassadeurs du lieu envers le public. Il faut aussi qu'ils aient le mode d'emploi clair des règles à faire respecter ;
- disposer d'un minimum de service de surveillance et de police avec des gardes assermentés et d'un système de saisonniers qui informent l'été les touristes (comme cela se passe dans les Calanques de Marseille ou dans d'autres sites protégés de Corse : Réserve des Lavezzi, Pointe du Cap Corse...) ; il s'agit de mener au cas par cas des actions de répression mais surtout des actions de dissuasion et de prévention ;
- proposer des modules de formations pour les professionnels. Ces modules peuvent être intégrés soit dans les stages de formation initiale des brevets professionnels, soit en formation continue. Il faut se rapprocher du Centre Régional d'Education Physique et Sportive (CREPS). Concernant les saisonniers engagés dans les structures d'accueil, il reviendra aux responsables de ces dernières de les initier en début de saison ;
- proposer des documents d'information que les professionnels du tourisme puissent diffuser à leurs clients. Ce sont des relais d'information primordiaux auprès des visiteurs du sites. Il a été imaginé d'éditer un document commun ;

Concernant les supports de l'information il a été proposé :

- de continuer à mobiliser les réseaux de presse,
- de publier une plaquette pour la diffuser sur les navettes maritimes et dans les commerces, et dès cette année, de disposer un panneau d'information sur le port et éventuellement de missionner une personne sur le port qui informerait le public sur les Agriate.

Concernant l'animation locale, il a été suggéré d'organiser hors saison des « journées des Agriate » déclinées en différents thèmes avec des conférences, ou des spectacles, des chants, des contes... à destination de tous les publics, notamment des habitants de la région. Ces journées pourraient être alimentées par les savoirs oraux et locaux endormis dans les villages voisins des piémonts ; un travail de recueil des connaissances auprès des personnes du pays est à envisager.

Pour toucher le public scolaire, un travail pourrait être engagé auprès des associations qui interviennent dans les écoles en partenariat avec les enseignants de façon à les aider à monter des programmes éducatifs sur les Agriate. Cela pourrait se faire notamment sur des thèmes marins et terrestres dans le cadre d'un programme annuel. Le projet mené par le Conservatoire sur la maison du Gradu (Ostriconi) va dans ce sens : ouverture d'un lieu d'accueil (à la journée) pour les scolaires et les groupes et de découverte des milieux naturels du site.
